

Financière de Tubize SA
Allée de la Recherche, 60, 1070 Bruxelles
RPM Bruxelles : 0403.216.249

Assemblée générale des actionnaires du 22 avril 2015
Résultat des votes

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions
Approbation du rapport de rémunération sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014	24.791.022	55,65%	24.791.022	24.791.022	-	-
Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014, y compris la distribution d'un dividende brut de € 0,48 par action	24.791.022	55,65%	24.791.022	24.791.022	-	-
Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014	24.791.022	55,65%	24.791.022	24.791.022	-	-
Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2014	24.791.022	55,65%	24.791.022	24.791.022	-	-
Approbation du renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Evelyn du Monceau et de Messieurs Cyril Janssen et Charles-Antoine Janssen pour une période de quatre ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019	24.791.022	55,65%	24.791.022	24.788.567	2.455	-
Sur proposition du conseil d'administration, exerçant les pouvoirs d'un comité d'audit, renouveler le mandat de commissaire de Mazars Réviseurs d'Entreprises, représentée par Monsieur Xavier Doyen pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018, et fixer la rémunération annuelle pour l'exercice de ce mandat à un montant de € 7.200 (hors T.V.A.), ce montant pouvant être revu annuellement, à partir de l'exercice 2016, afin de tenir compte de l'évolution de l'index des prix à la consommation	24.791.022	55,65%	24.791.022	24.791.022	-	-

Résolution	Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces actions	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes CONTRE	Nombre d'abstentions
Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à KBC Bank SA de dénoncer ou de suspendre, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 185 millions, décrite dans le contrat de crédit du 6 novembre 2014, et toutes ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, sans mise en demeure ni recours judiciaire préalable, et ce avec effet immédiat à la date d'expédition de la lettre de notification de la dénonciation ou la suspension, s'il y a modification substantielle de la structure de l'actionnariat de la Société, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de direction ou sur l'appréciation globale du risque par la banque	24.791.022	55,65%	24.791.022	24.790.560	462	-
Conformément à l'article 556 du Code des sociétés, approuver le droit conféré à BNP Paribas Fortis SA de suspendre ou de dénoncer, avec effet immédiat et sans mise en demeure, en tout ou en partie, l'ouverture de crédit de € 75 millions, décrite dans le contrat de crédit du 6 novembre 2014, ou une de ses formes d'utilisation, tant pour la partie utilisée que pour la partie non utilisée, en cas de modification substantielle de l'actionnariat, susceptible d'avoir une influence sur la composition des organes de gestion (ainsi que sur les personnes chargées de l'administration et de la gestion journalière) ou sur l'appréciation globale du risque de la banque	24.791.022	55,65%	24.791.022	24.790.560	462	-